

Édito

Mais à l'eau, quoi !

Le fonds de dotation Imagine a pour objectif de financer des actions concrètes et de mobiliser les bonnes volontés en faveur de la transition écologique dans la vallée de Villé et ses alentours.

C'est à ce titre qu'il a soutenu la création d'une citerne d'eau de 120 m³ sur la commune de Ranrupt. Ce type de soutien pourrait encore profiter à d'autres initiatives de stockage de l'eau, qu'elles soient au bénéfice de collectifs, de particuliers, etc.

Élus locaux, éleveurs, exploitants agricoles, jardiniers, particuliers, chacun à son niveau se rend bien, et de plus en plus, compte que l'eau est une ressource précieuse et sa présence capricieuse.

Mais pourquoi stocker et comment le faire ? Comment assurer une meilleure continuité et disponibilité de la ressource ? Comment limiter les effets des excès d'eau à certaines périodes ? Des méthodes naturelles permettent-elles d'agir, même très localement sur notre climat ?

Et si on parlait solutions...

La composition des sols conditionne la bonne assimilation de l'eau. La vie végétale et animale contenue dans un sol améliore la disponibilité de l'eau pour les plantes (on parle de réserve utile) et sa rétention. Les techniques culturelles qui favorisent cette vie du sol et sa teneur en humus conditionnent singulièrement cette capacité de rétention.

Au cours des dernières décennies, nos cours d'eau sont devenus trop directs avec un écoulement trop rapide du précieux liquide. Au contraire, favoriser un écoulement plus diffus permet de ralentir le débit et de l'étaler en surface et dans le temps. Cette dernière solution favorise entre-autre le stockage dans le sol et limite les inondations, les crues, l'érosion... Même à l'échelle d'un jardin de particulier, créer des petites dépressions, voire des mares temporaires à proximité de zones de cultures permet de retenir une part de l'eau de ruissellement pour qu'elle s'infiltre. Elle bénéficiera ensuite à la végétation et aux cultures.

Les formes de végétalisation dont font partie les modes de cultures jouent un rôle prépondérant dans la disponibilité en eau et sur le climat. L'adaptation aux évolutions climatiques réside probablement dans la densification et la diversification végétale, la continuité spatiale et temporelle du couvert, la complémentarité de végétaux et leur implantation en plusieurs strates.

Promouvoir et s'engager pour une végétalisation et une gestion des cours d'eau résiliences constituent des solutions d'avenir à envisager dès maintenant. Bonne nouvelle, elles sont à la portée de chacun à son niveau.

Toute la vie sur terre dépend principalement de l'eau et de la capacité de photosynthèse des plantes.

Eric SPEICHER

Membre bénévole d'Imagine

Je recommande la lecture du numéro hors-série N°37 de la revue 4 saisons « De l'eau ! Les pistes pour une hydrologie régénérative » pour en savoir davantage sur les solutions évoquées.



La compensation carbone, un outil de financement pour la transition écologique

Même avec un comportement de plus en plus sobre, en changeant son alimentation, ses modes de déplacement, la manière de s'habiller, le type et les lieux de vacances, en réduisant la consommation d'énergies fossiles et fissiles, en préférant la low-tech à la high-tech, en agissant sur d'autres leviers encore, il est difficile de tendre vers une réduction significative de son empreinte carbone. Alors, pour lutter contre le dérèglement climatique efficacement, que faire en plus ?

Notre empreinte carbone, reflet de notre mal-consommation

Notre monde moderne se caractérise par ses déchets ! Pas seulement les déchets qu'on trouve dans les innombrables décharges partout sur terre, le long des routes, dans les mers, partout, mais aussi les déchets moins visibles, invisibles, les résidus des engrains et des pesticides présents jusque aux pôles, qui contaminent les sols et dégradent leur structure, les médicaments et produits pharmaceutiques qui polluent les eaux et la vie aquatique, les microplastiques qui envahissent tous les organismes vivants, les P-FAS, objets de recherches récentes, dont on ne sait se débarrasser, et puis les déchets de plus en plus présents dans l'espace à cause des satellites chaque jour plus nombreux, qui polluent par les émissions des fusées et leur dégradation...

Nous y contribuons tous !

Nous prenons l'avion en commandant chez Amazon, nous exploitons les ressources rares avec nos batteries et nos produits hightech, nous soutenons l'agriculture et la pêche industrielles en consommant leurs produits, nous brûlons les énergies fossiles en regardant les vidéos sur nos smartphones et en testant l'IA, certains d'entre nous vont en vacances au bout du monde le plus souvent possible, nous ne cessons de produire des gaz à effet de serre et nous le savons tous, ou devrions le savoir...

Tout cela a un coût !

Pas seulement le coût d'achat d'un livre, d'un repas, d'une télé ou d'un voyage, mais aussi et surtout le coût caché, le coût de l'énergie, des matières premières, des infrastructures nécessaires à la fabri-



cation, le coût de l'acheminement, les multiples coûts qui accompagnent un produit de sa création à sa fin de vie...

Ce coût, au regard de l'impact climatique, peut se traduire par l'empreinte carbone, c'est-à-dire le calcul de la quantité de gaz à effet de serre que j'émetts selon ma façon de vivre, de consommer, de me loger, de circuler, de me soigner, etc.

Il existe de nombreux calculateurs de cette empreinte, chacun peut estimer son empreinte, et on connaît l'empreinte moyenne des Français : 10 tonnes d'équivalent CO₂* par an.

C'est cinq fois plus que la recommandation de la Cop21 de Paris, en 2015, qui fixe la limite du réchauffement à ne pas dépasser à +2°C (tout en privilégiant +1,5°C) ce qui suppose de diviser notre empreinte par 5 et la réduire à 2 tonnes !

Les scénarios

Il est impossible de passer de 10 tonnes à 2 tonnes en quelques années, et cela quel que soit le scénario ! Cela sera très compliqué. L'Ademe (Agence de la Transition Écologique) et différents laboratoires d'idées (par exemple le Shift Projet) ont élaboré des trajectoires qui combinent sobriété et évolutions techniques pour infléchir la trajectoire actuelle. Cela touche bien sûr tous nos modes de vie, l'habitat, le confort, la mobilité, l'alimentation, les services, etc. et nécessitera une vraie compréhension des enjeux et la volonté de s'engager.

Cela renforcera vraisemblablement aussi le nombre des personnes qui se cacheront derrière le climatoscepticisme pour ne rien changer, et même pour cautionner plus encore d'exploitations pétrolières et minières : drill, baby, drill, dixit Trump !

Nous reviendrons sur les quatre scénarios de l'Ademe, les scénarios 2 et 3 étant considérés comme les plus acceptables et crédibles pour nos sociétés :

- Scénario 1 : Génération frugale
- Scénario 2 : Coopérations territoriales
- Scénario 3 : Technologies vertes
- Scénario 4 : Pari réparateur

Mais d'ores et déjà, vous pouvez les approfondir sur le site de l'Ademe :

→ www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/



Taxe carbone et compensation carbone, un 1^{er} pas essentiel

C'est une approche encore mal connue du grand public, qui a été progressivement mise en œuvre au début des années 2000 (actée en France en 2007 par le Grenelle de l'environnement et mise en œuvre par le gouvernement Ayrault en 2014).

Une taxe est prélevée sur les énergies fossiles et les sommes ainsi collectées permettent de financer les démarches vertueuses via des Certificats d'Économie d'Énergie, les C2E.

Ces C2E contribuent à financer la rénovation de l'habitat, le changement d'éclairage public dans une ville et de façon générale les actions et des travaux en faveur des économies d'énergie.

Mais nous pouvons aller plus loin : notre empreinte carbone **dépasse de 8 tonnes les limites requises** en raison de notre mode de vie, et cela engendre d'innombrables dégâts à l'environnement.

Nous pouvons donc convertir ces 8 tonnes en argent et affecter la somme à une action environnementale. La tonne carbone est estimée entre 40 et 100 € : en prenant la fourchette basse, $40 \times 8 = 320$ €. Il serait équitable d'affecter cette somme, par personne, à la transition écologique.

Tous ne peuvent verser une telle somme, mais chacun peut y réfléchir et contribuer à son niveau à des actions permettant de lutter contre le dérèglement climatique.

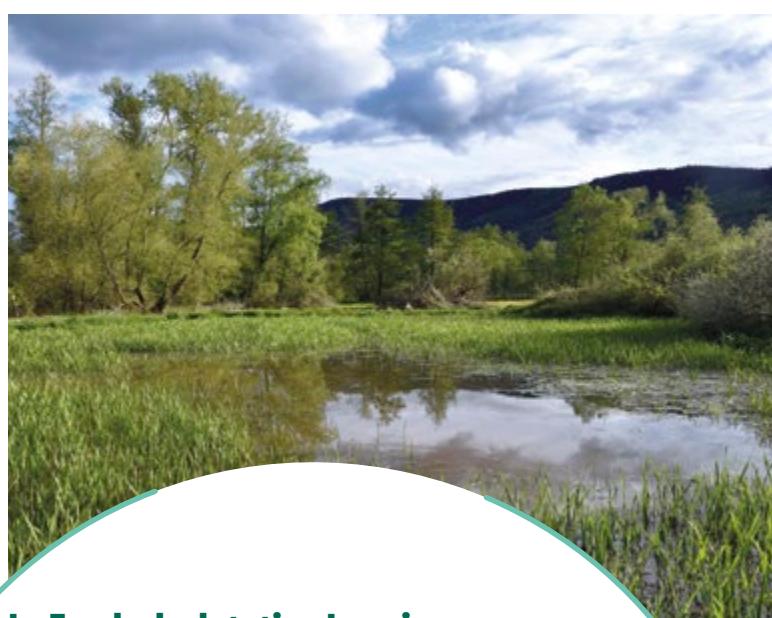
Une 1^{re} proposition : LA FORÊT

Nous pouvons nous engager localement à soutenir, à diversifier et à rendre la forêt résiliente face au changement climatique grâce à la compensation carbone.

Nous lançons l'opération Agir pour le climat, soutenir la forêt destinée à des projets innovants de communes comme :

- la mise en senescence pendant un siècle ou mise en libre évolution de parcelles destinées à la séquestration du carbone et la protection de la biodiversité,
- la création de parcelles « vitrines », pédagogiques et expérimentales,
- la multiplication de mares, de zones humides voire de canaux d'irrigation pour retenir l'eau en forêt et la faire s'infiltrer,
- la plantation par les citoyens bénévoles d'essences locales destinées à renforcer la régénération et à densifier le massif forestier,
- la création de pépinières pédagogiques, scolaires ou associatives, et de pépinières communales pour la production de plants,
- la mission geai : décliner des actions pour le développement d'oiseaux en forêt, dont l'emblématique geai, grand planteur de glands de chênes.

Jean-Pierre PIELA



Le Fonds de dotation Imagine

Il a été créé comme outil financier au service de la Transition.

En versant 300€ à Imagine, vous bénéficiez de 66% de réduction fiscale, soit 200€. Vous agissez donc avec une grande force en affectant la déduction (donc l'Etat) au profit de la transition.

Si vous ne payez pas d'impôt, vous pouvez ne verser que 100€ tout en faisant le même effort de financement.

Plusieurs actions seront ciblées par Imagine, ainsi Agir pour le climat, soutenir la forêt, mais aussi d'autres actions que nous construisons dans les prochains mois, comme Agir pour le climat, soutenir la biodiversité. Là aussi, le champ de l'imagination est ouvert.

LIVRE

La revue dessinée « **Champs de bataille, l'histoire enfouie du remembrement** » d'Inès Léraud et Pierre Van Hove aux éditions Delcourt me semble très éclairante et intéressante à partager. Je vous recommande sa lecture.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'État fait redessiner les terres agricoles dans la plupart des campagnes françaises. Accessibilité des champs par des machines, regroupement des parcelles et disparition des haies et talus : c'est le « remembrement ».

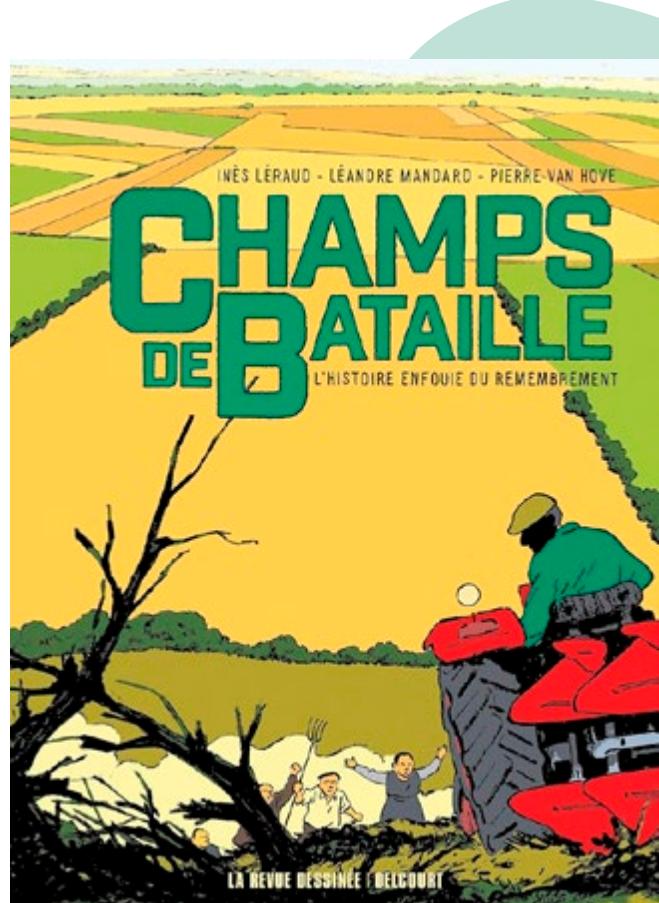
L'objectif est que la paysannerie se transforme rapidement et produise davantage, que le pays atteigne son auto-suffisance alimentaire et que la France devienne une puissance agricole mondiale. La paysannerie résiliente qui a permis à la population de (sur)vivre durant la seconde guerre mondiale a fait long feu.

La politique du remembrement mise en œuvre dans nombre de communes et de départements évoque par certains aspects une guerre à la paysannerie, à la terre et aux paysages d'alors.

Dans cette bande-dessinée, les auteurs également de « *Algues Vertes, l'histoire interdite* » remontent aux origines d'une catastrophe écologique et sociale dont les conséquences sont plus que jamais visibles aujourd'hui.

Cet ouvrage très sérieusement documenté décrypte les enjeux, les mécanismes administratifs ainsi que le rôle d'hommes politiques, de pouvoirs publics, de syndicats agricoles, les moyens de (ré)pression mis en œuvre ainsi que les conséquences pour l'ensemble des populations des territoires concernés.

Le recul qu'autorise cet ouvrage permet de dresser des parallèles avec des politiques ou des préoccupations bien actuelles dans les domaines de l'environnement, des modes de production, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, de la résilience des territoires...



Elle inspire également des pistes pour des moyens d'actions constructifs.

Une bande dessinée à lire, à méditer et à partager.

Eric SPEICHER

Phosphore, le spectre de la faim

Nous parlons souvent de l'épuisement du pétrole, mais bien d'autres ressources vont devenir plus rares dans les années à venir et faire l'objet de spéculations voire de conquêtes territoriales.

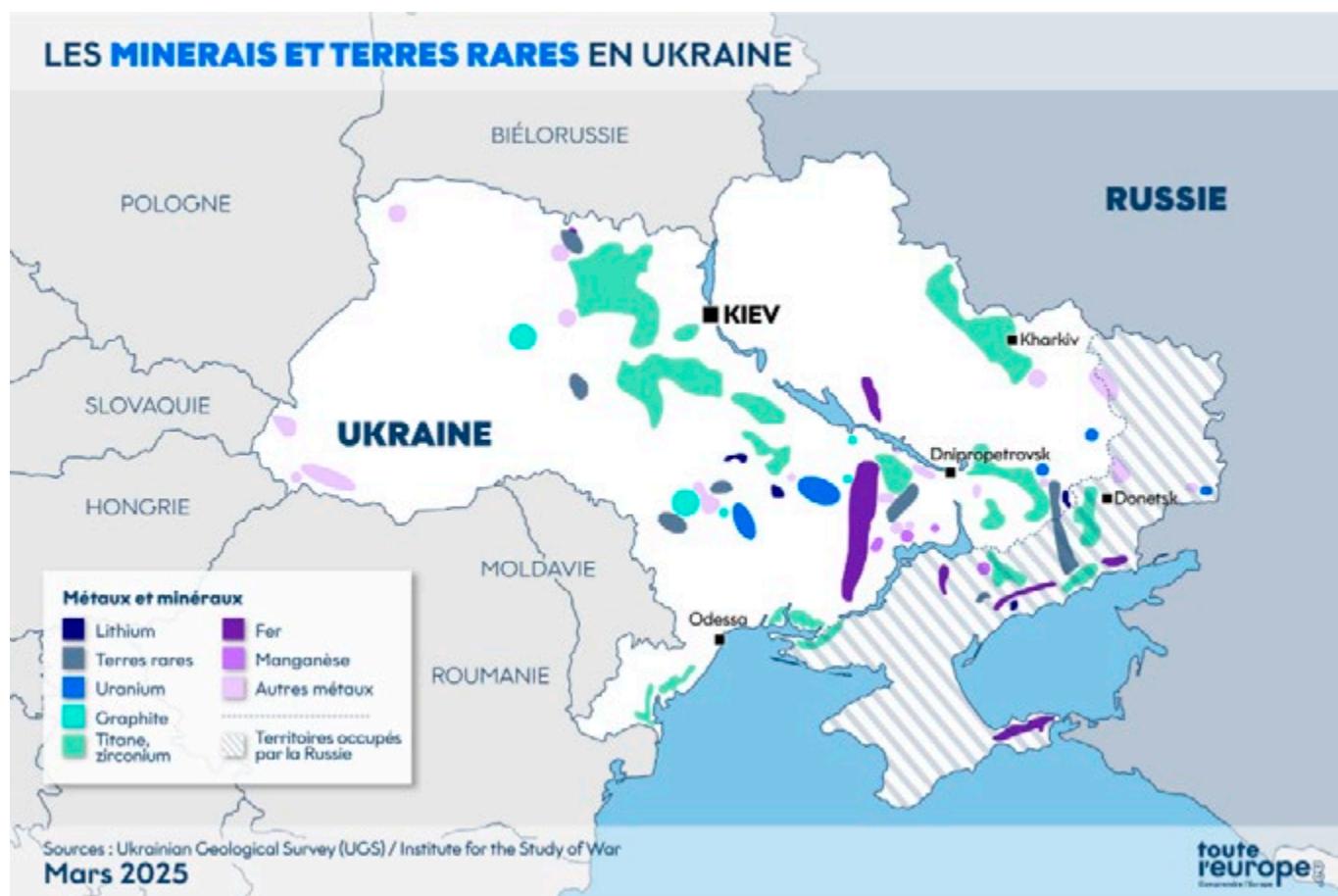
L'invasion du Donbass, les visées de Trump sur le Groenland, le conflit entre Congo et Rwanda au Nord Kivu sont autant de marqueurs de la convoitise que suscitent les sous-sols riches en minéraux comme le coltan, utilisé dans la fabrication des batteries de téléphones portables et d'ordinateurs.

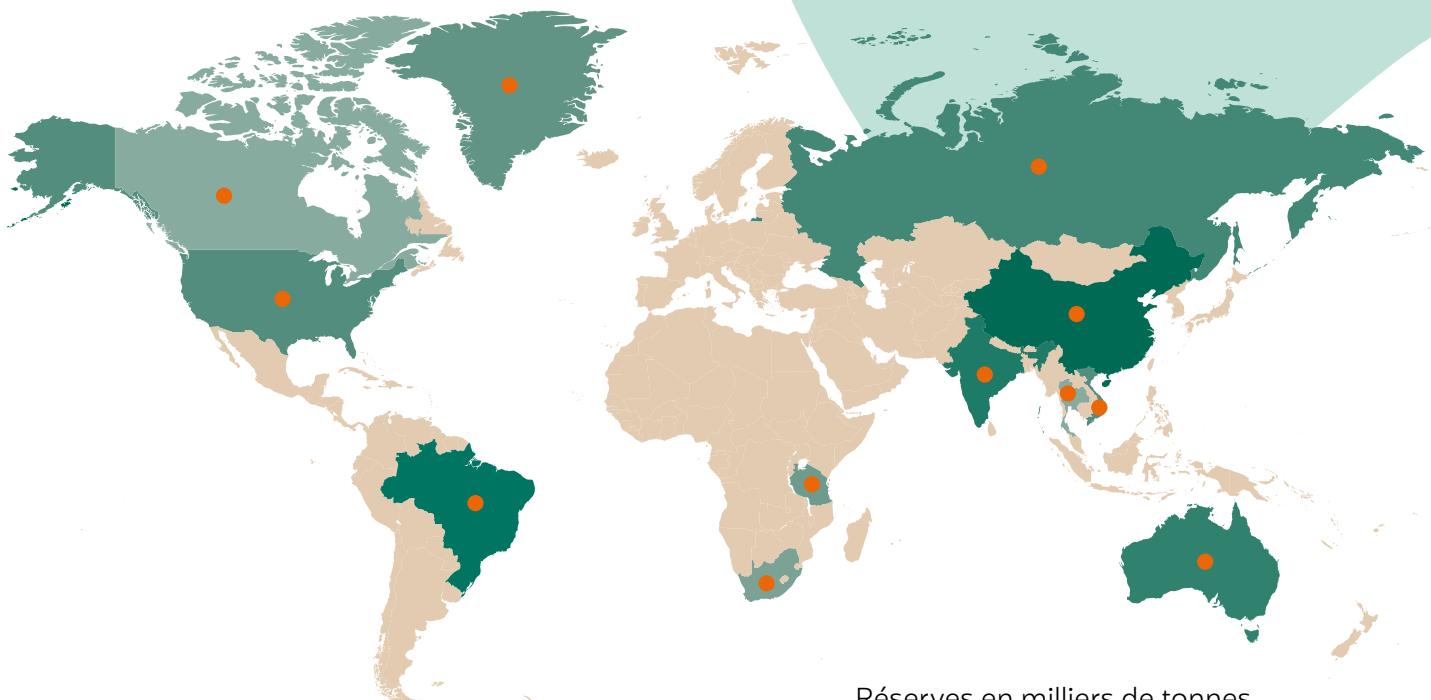
Bien des ressources posent problème, comme le phosphore, dont on parle peu. Les engrains phosphatés sont un fertilisant essentiel. Le Maroc détient 70% des réserves mondiales de phosphates (notamment au Sahara Occidental, source de tensions entre le royaume chérifien et l'Algérie !). La Chine, la Russie et les États-Unis disposent de grandes réserves. L'Europe (une seule mine en Finlande), comme l'Inde, en est dépourvue et doit importer. Cette dépendance inquiète : sans les engrains phosphatés **solubles**, la pro-

duction agricole **conventionnelle** s'effondrerait et l'approvisionnement en denrées alimentaires serait menacé.

Autrefois, l'utilisation de fumiers et d'excréments humains garantissaient la réutilisation du phosphore. Les engrains solubles ont modifié la donne : l'agriculture est devenue très dépendante de la fertilisation par les engrains solubles, azote, potasse et phosphore (NPK) augmentant la production agricole mais générant des effets délétères qui apparaissent aujourd'hui au grand jour :

- une bonne partie des phosphates solubles n'est pas captée par les racines des plantes et se perd dans les eaux en provoquant des dégâts considérables : eutrophisation, marées vertes, perturbation de la vie marine, zones mortes... C'est une ressource immense et finie qui est gaspillée.





Réserves en milliers de tonnes
d'oxydes de terres rares en 2024
(source : Statista)

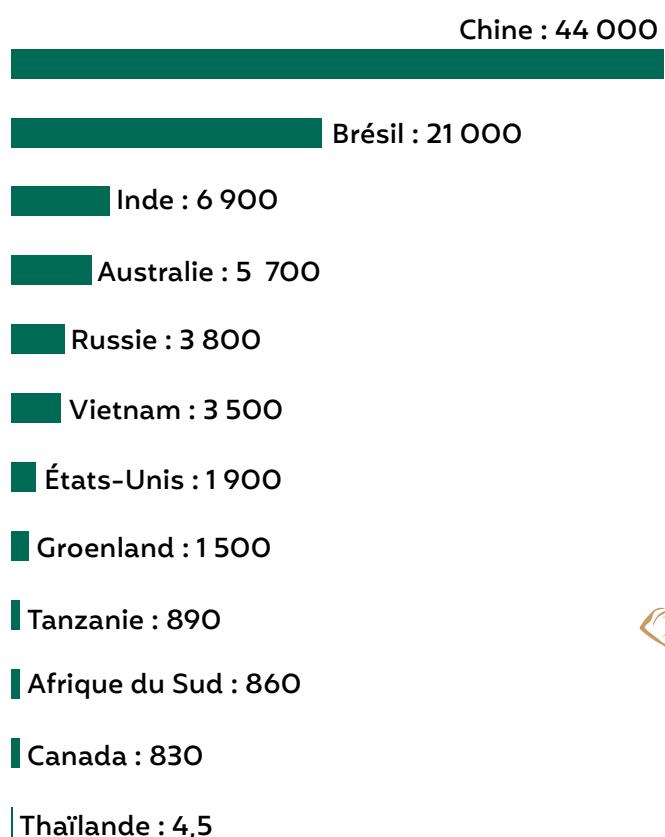
- les phosphates contiennent des métaux lourds qui posent de graves problèmes, en particulier le cadmium qui est actuellement visé par la Commission Européenne. Mais d'autres métaux sont présents, qui interpellent, comme l'uranium.
- le phosphate marocain est riche en cadmium alors que la Russie peut exporter des phosphates à faible teneur, ce qui pose d'importants enjeux géopolitiques.

En fondant la fertilité de ses sols sur l'humus issu du compost et des engrains verts, l'agriculture biologique mobilise et recycle le phosphore contenu dans ses sols. Elle est moins dépendante des engrains phosphatés et exclut les engrains solubles. Dans leur alerte de juin 2025, les médecins invitent le gouvernement à soutenir très fermement l'agriculture biologique* dont les produits présentent une contamination bien moindre en cadmium.

* Seront-ils écoutés ?

Pour des raisons budgétaires (seulement ?), le gouvernement a voulu supprimer la « petite » Agence Bio chargée du développement de l'agriculture bio en France. Si elle a été sauvée in extremis, elle a vu son budget amputé de 15 millions d'euros et réduit à 8,6 M€ !

Pendant ce temps, l'État a mis 30 M€ sur la table pour la filière noisette qui concerne 350 producteurs, avec la levée de l'interdiction de l'acéta-mipride, néonicotinoïde très toxique pour de





© AdobeStock-Mpse Schneider

nombreux insectes et pas seulement pour la redoutable punaise diabolique qui sévit dans les vergers de noisetiers. C'est un cercle de plus en plus vicieux et redoutable, les insectes polliniseurs et protecteurs disparaissent alors que les effets neurotoxiques de l'acétamipridé mettent en danger les agriculteurs au premier chef !

En 2023 et 2024, la France a perdu (pour la 1^{re} fois) des terres cultivées en bio et repassées en agriculture conventionnelle : 100 000 ha en deux ans (54 000 ha en 2023 et 56 000 ha en 2024) sur les 2,7 millions d'hectares en bio, notamment des «terres de grandes cultures qui représentent le potentiel de développement le plus important pour la bio en France» (Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio). Cela représente **150 ha/jour** et va complètement à contresens de l'objectif fixé par la France : 21% des surfaces agricoles en bio en 2030, alors qu'actuellement, nous en sommes... à 10%.

À qui la faute ?

Il y a plusieurs raisons dont au 1^{er} rang la diminution de la consommation de produits bio (qui semble cependant regagner en volume en 2025). Cette diminution est à mettre en rapport avec la multiplication des labels de **faux bio** qui déroutent et détournent les consommateurs. Un des pires est le label HVE, que nous avions évoqué dans la précédente lettre :

- 800 exploitations étaient labellisées HVE en 2018, contre 40 000 mi-2024. L'objectif gouvernemental est de 50 000 exploitations en 2030.
- Rappelons que les engrains et les pesticides sont autorisés en HVE et que sous l'impulsion de la FNSEA, la certification HVE a été massivement subventionnée, à l'égal de la bio : c'est une gigantesque tromperie à l'échelle française. La Cour des

Comptes estime que la montée en puissance des fermes HVE contribue au ralentissement de la consommation et du développement du bio et résume : «l'objectif initial de la HVE d'accompagner les agriculteurs dans un changement progressif vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement semble avoir été remplacé par celui de procurer au plus grand nombre possible d'exploitations agricoles des revenus supplémentaires».

- La loi EGALIM prévoit 20 % d'aliments bio dans la restauration collective (les secteurs scolaire, universitaire, hospitalier, social, médico-social, administratif, pénitentiaire, privé, soit 4 milliards de repas par an) : le bio ne représente aujourd'hui que 6 % des aliments servis et la restauration collective elle aussi mise de plus en plus sur le label HVE, moins cher. Là encore, avec les retards de versement des subventions, le bio subit douloureusement les promesses non tenues

Il y a les discours et il y a la réalité : rendons hommage aux pionniers du bio qui ont su construire il y a des décennies, contre vents et marées, une agriculture durable, saine, productive et réellement paysanne, rendons hommage à ces dizaines de milliers de paysans qui aujourd'hui, en France, dans des conditions parfois difficiles, continuent à porter et à faire progresser cette agriculture respectueuse des sols, des eaux, de l'air, des consommateurs et du climat, et insurgeons-nous en toute légitimité contre les élus, industriels et syndicats agricoles qui trompent et portent atteinte à la nature et à notre santé.

Jean-Pierre PIELA

La vie d'Imagine...



VISITE DU MÉTHANISEUR DE RIBEAUVILLÉ

Le 8 mars dernier, Imagine conviait ses donateurs à la visite du méthaniseur de Ribeauvillé, qui traite les effluents de la ferme des hirondelles située à côté, de la biomasse en provenance de l'agriculture ou de l'industrie ainsi que les biodéchets, notamment ceux qui sont collectés en Alsace Centrale par le Smictom.

Noël Adam et Philippe Meinrad, agriculteurs et cogérants d'Agrivalor, ont rappelé l'historique de la société qui a commencé par des plateformes de compostage de déchets verts dans le Sundgau dans les années 90 avant d'étendre le traitement de la biomasse à d'autres installations : Hirsingue et Sainte-Croix en Plaine (compostage des déchets verts issus de déchetteries), Bergheim (compostage de boues de stations d'épuration) puis Agrivalor fin des années 2000.

Le biogaz produit à Ribeauvillé est depuis l'origine des installations transformé en électricité et chaleur, cette dernière étant destinée à chauffer les installations balnéaires du Resort Barrière, situé non loin.

À terme, le méthane sera injecté dans le réseau.



CUISINE AUX HERBES SAUVAGES

Des animations sont actuellement en cours de construction avec Jean-François Dusart, de la Maison de la Nature, pour poursuivre la découverte de la cuisine aux plantes sauvages. Elles s'étaleront d'octobre 2025 à octobre 2026.

Il sera proposé aux personnes qui y ont participé l'an dernier de coanimer ces ateliers, si elles sont intéressées. Un partenariat avec Julien, le chef du 48°Nord, sera également proposé. **Une rencontre de programmation se tiendra le 27.06 au 48°Nord.**

Parmi les thèmes envisagés :

- **Gibier et plantes sauvages**
- **Printemps, salade de jeunes pousses**
- **J'ai décidé d'être flexi'terrien**
- **Les boissons de l'été, marinades et crudités**
- **Ronde des fruits d'automne ou comment glandier.**

Une nouvelle visite sera organisée à l'automne dans le Val d'Ajol pour y rencontrer l'expérience de **La Vigotte Lab**, une « vallée apprenante » au service des territoires. N'hésitez pas à les découvrir sur leur site en attendant. Ils étaient à côté de la Commissaire au Massif Patricia Andriot et de ses adjointes ce 17 juin à Ranrupt et Breitenbach pour découvrir les projets, réalisations et développements de ces deux collectivités.

en images...



Visite des installations d'Agrivalor.





Animation cuisine à Breitenbach avec Jeff de la Maison de la Nature.



Visite du sentier écoludique de Ranrupt.

Rencontre avec la Commissaire de Massif

Mme Patricia ANDRIOT, Laetitia DROUOT son adjointe et Marie BRIGEOT, ainsi qu'avec Antoine DAVAL, Louise HARAN et Chloé PECCATTE de La Vigotte Lab du Val d'Ajol.



Visite de l'hôtel 48°Nord (cave à vins).

Le Fonds de dotation peut agir en fonction de l'engagement de ses donateurs. Via la défiscalisation, il permet de flécher la contribution de l'État (la part défiscalisée) vers des actions de Transition portées par Imagine. Merci d'avance pour votre soutien via un versement ponctuel ou mensuel.

- **HelloAsso** (voir le site internet d'Imagine : fondsimagine.org)
- **IBAN** : FR76 1513 5090 1708 0029 7155 955 BIC : CEPAFRPP513

SOUTIEN À IMAGINE

JE FAIS UN DON

FAITES VOTRE DON EN LIGNE



Entreprise

Particulier

Je soussigné(e) :

Raison sociale :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone (facultatif) :

J'investis pour mon territoire et je participe à la lutte contre le dérèglement climatique en soutenant les actions d'Imagine.

Je verse un don :

Particulier : de 50 €

→ 16,70 € après déduction fiscale*

Particulier : de 300 € (25 €/mois)

→ 100 € après déduction fiscale* (moins de 9 €/mois)

Entreprise : de 2500 €

→ 1000 € après déduction fiscale*

Autre montant : €

En versant un don, je reçois les informations concernant les projets et actions d'Imagine.

*ouverture des droits conformément à l'article 200 du CGI.

À :

Le :

Signature :

Fonds de dotation Imagine

7, rue d'Albé - 67220 Villé

infos@fondsimagine.org - www.fondsimagine.org